



CR N° 3 de la visioconférence 20210105

Rédaction : le secrétaire C. Baizet

Ligues non représentées : Corse, Méditerranée

Excusés : Haut de France

Connexion : 17h50

Début de séance : 18h05

Ordre du jour :

- 1) Gouvernance du Conseil des Ligues
- 2) Réouverture des clubs
- 3) Temps de fermeture administrative et mesures compensatoires
- 4) Questions diverses

Préambule

Christian BAIZET informe avoir subi un désordre sur son matériel informatique, amplifié par une médiocre qualité audio de l'enregistrement de la visioconférence. Il reste à la disposition des Ligues dans le cas où le contenu du présent compte-rendu est sujet à corrections ou compléments.

1) Gouvernance

Décision : Reconduction des mandats du Conseil des Ligues jusqu'à la prochaine Assemblée Générale fédérale. A l'unanimité des présents :

- Marcel DEJARDIN, Coordonateur
- Christian BAIZET, Secrétaire

2) Réouverture des clubs

L'évolution de la crise sanitaire ne permet pas à l'heure actuelle d'envisager une date de réouverture des clubs. Les calendriers sportifs et les agendas des Ligues et des Clubs sont inopérants au-delà des activités autorisées. Consulter le site du ministère des sports.

<http://www.sports.gouv.fr>

3) Temps de fermeture administrative et mesures compensatoires

Orientations mises en avant

- Aides aux clubs en difficulté
- Compensation financière aux clubs (part ligue)
- Compensation financière aux Licenciés (part ligue) ayant déjà ou pas encore payé leur licence fédérale
- Aides aux clubs et à leurs licenciés : sportives, formations, challenges des clubs, activités loisirs...



Réactions/propositions

- AURA :
 - Les aides des Ligues doivent être coordonnées avec celles de la fédération
 - Inviter les clubs à avoir une activité de reprise importante (stages, compétitions, tournois...)

- PAYS DE LOIRE :
 - Là où les compétitions ont démarré tôt le renouvellement des licences est plus important avec des variantes selon les territoires.
 - Espère pouvoir maintenir un calendrier de compétitions régionales (R4, 3, 2 et 1)
 - Suit sans réserve le positionnement CNOSEF et FFBillard concernant le prix des licences
 - Privilégie une action vigoureuse de reprise d'activités (lorsque nous serons autorisés) au bénéfice des clubs
 - Met en avant l'opération résilience Covid 19 pour les clubs en difficulté
 - 65 % des +21 et 70 % des féminines ne pratiquent pas en compétitions

- LGEB :
 - Pour la saison 2020/2021, la Ligue Grand Est a opté pour un budget de relance, ne privilégiant pas une restitution de tout ou partie de la part ligue de 17€
 - Les clubs, quant à eux, ont opté pour des formules variées, allant d'un remboursement en proportion du temps de fermeture de leur salle à une cotisation maintenue sans remboursement ou bien un panachage des propositions suscitées avec une demande de don (ouverte à défiscalisation selon le Code Général des Impôts).
 - Présentement, la LGEB selon la date de reprise et des activités réalisées examinera le principe d'un "geste" redistributif envers les clubs
 - A ce jour, la LGEB accuse un déficit de 20% de licenciés, 2 créations de clubs et 2 clubs non ré-affiliés.

- B.F.C :
 - Appliquer une stratégie en trois axes : sportif, loisirs et formations
 - Créer un évènement « DECATLHON » regroupant les billards de la ligue

- LBIF :
 - Moins 30 % de licences avec une reprise progressive en septembre interrompue en octobre
 - Reculer les finales de France en septembre 2021

- B.F.C :
 - Comme pas d'offre billard loisirs perte des pratiquants qui venaient 1 fois par semaine

- LGEB :
 - Créer une formule par équipe pour les non-compétiteurs (open, double scotch...)



CONSEIL DES LIGUES DE BILLARD

- B.F.C :
 - Créer une licence pour évènement à la journée
- OCCITAN :
 - « Licence fédérale = compétitions » entretient la confusion. L'accès à la compétition et à la formation est payant dans tous les autres sports
- AURA :
 - Les gens viennent dans les clubs pour avoir une activité billard (loisirs, formation et compétitions)
 - Avec 5 correspondants de territoire, la ligue ARA accompagne les clubs avec l'ETR et les invite à porter un projet (accueil, activités loisirs, formations...)
- NORMANDIE, CENTRE, LBIF, CENTRE VAL DE LOIRE...ont engagé et ou sont favorables, à une remise (5 € par licence) sur la part Ligue
 - Geste et signal positif
 - Relance par courrier ceux qui ne se sont pas encore licenciés
- CENTRE VAL DE LOIRE :
 - Les réouvertures des clubs sont également soumises aux décisions des municipalités et des départements.
- NORMANDIE :
 - Fait remarquer que les clubs ayant pratiqué une baisse de leur cotisation étaient ceux qui avaient perdu le moins de licenciés.
- OCCITAN :
 - n'est ce pas du saupoudrage ?
 - précise que la FFB suit les recommandations du CNOSF
 - précise que son club n'a perdu que très peu de licences
- LBIF :
 - Il n'y a pas de contradiction avec la position du CNOSF puisqu'il ne s'agit pas de remboursement ou de baisse du montant des licences, mais d'une dotation au titre du développement faite aux clubs s'adressant à tous les licenciés et non seulement à quelques clubs.
- BRETAGNE :
 - En Bretagne écarts importants suivant les disciplines : le BB faible baisse car reprise des compétitions très tôt, la carambole importante déperdition
 - Comment faire revenir les licenciés ? :
 - Faire un geste de 5 € par licencié, versés aux clubs ?
 - Motiver les présidents des clubs à aller chercher les licenciés ?
 - Regrette que la FFB n'ait pas fait un geste
 - *En pièce jointe un document sur la défiscalisation.*

SYNTHESE du positionnement de la FFBillard

- Rembourser une partie de la licence fédérale, est une fausse bonne idée. Ce n'est pas la posture adoptée par la FFBillard ;
- Le montant « rendu » n'est pas susceptible d'influencer réellement la re-licenciation. Au contraire, cela risque d'affaiblir la structure fédérale et de nous entraîner dans un cercle vicieux fort dangereux ;
- Les clubs qui le peuvent ont décidé ou décideront de faire un geste financier envers leurs adhérents ;
- La FFBillard se mobilise par contre en soutien aux clubs affiliés, soit ceux fragilisés par la crise, soit ceux mobilisés pour réussir une reprise d'activité efficace ;
- La FFBillard demande à ses organes déconcentrés ligues et comités départementaux à la fois d'agir de même pour leur propre entité mais aussi expliquer la démarche. Il appartient aux Ligues, aux Comités départementaux et aux Equipes Techniques Régionales d'inciter les clubs à se manifester sans délai en cas de difficultés conjoncturelles ou à préparer d'ores et delà les conditions d'une reprise efficace au travers d'un projet de développement.

4) Questions diverses

- 4.1 Remboursement des frais aux joueurs qualifiés en finale de France ?
 - LIDF ne rembourse pas les joueurs seulement les arbitres
 - Autres ligues remboursent tout ou partie
- 4.2 Qui est habilité pour délivrer un rescrit fiscal ?
 - Du moment où la FFB est agréée pour établir un rescrit fiscal, les ligues peuvent également le délivrer.
- 4.3 Suite à l'élection d'Hervé GAVLAK au Comité Directeur de la FFB, la Ligue des Pays de Loire informe des changements des membres du Bureau :
 - François BELLO en est le nouveau Président et Eric DHORIZON le Président-adjoint.
- 4.4 Qu'en est-il de la proposition des licences tardives ?
 - Christian BAIZET précise avoir déjà relancé par téléphone la FFB. Son Comité Directeur qui se réunit en fin de semaine pour constituer les commissions organiques fédérales n'aura certainement pas le temps d'aborder le sujet.

Avis : Marcel DEJARDIN contactera le Président de la FFB pour avoir des précisions sur les suites qu'entend donner la FFB.

Fin de séance 19h45 : Marcel DEJARDIN propose une prochaine réunion en avril 2021 avec comme thème principal « Formation des dirigeants ».

Le coordinateur du Conseil des Ligues
Marcel DEJARDIN